

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 11 juin 2019

L'an deux mil dix neuf

et le **onze juin**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, Mmes LEMAITRE, RIVIERE, MM. GAURIER, BOURGERIE, DELARUE.

Excusé(e)s : M. AMELOT, Mme MERLET, M. POIGNOT, Mme PORC, Mme TINOCO, M. LE BOUVIER

Absente : Mme GIRARD

Monsieur AMELOT donne pouvoir à Monsieur POTTIER

Madame VANDEWALLE a été nommée secrétaire de séance.

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La Communauté de Communes des Pays de l'Aigle nous a notifié le rapport de la CLECT du 23 mai 2019.

Monsieur le Maire rappelle la fonction de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Elle élabore une méthode d'évaluation des transferts de charges et transmet ses conclusions aux Conseils Municipaux, qui ont seuls pouvoir délibérant. Elle est un observatoire permanent de l'évaluation des charges transférées, au regard notamment des charges réelles. Elle a vocation à intervenir à minima à chaque nouveau transfert de compétences.

Le montant de la compensation 2020, pour la commune de Saint Michel Thubeuf s'élève à 114 953 € soit une augmentation de 4 578 € qui correspond à la construction du complexe culturel sur la place de Verdun étant calculé sur la base de 654 habitants pour 7 € par habitant. Cette augmentation est pour une durée de 20 ans.

Après l'exposé, les membres du conseil municipal décident de voter POUR à l'unanimité le rapport de la CLECT tel que présenté.

Changement du moyen de chauffage de la salle polyvalente

Monsieur le Maire avait proposé lors du vote du budget primitif 2019, d'insérer une ligne d'investissement en attendant les devis pour le changement des radiateurs de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire décrit les deux devis réceptionnés, l'un, de la SARL Luxelec et le second de l'entreprise Yesss Electrique.

La SARL Luxelec propose des cassettes rayonnantes, 1 800 W, avec support inclinable. L'entreprise Yess Electric propose des radiateurs muraux, 2 500 W, Pegase Smart Eco.

Après avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir la SARL Luxelec pour un montant de 7 815 € H.T. soit 9 378 € T.T.C.

Tarifs vaisselles cassées lors de la location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous devons délibérer sur les tarifs pour la vaisselle cassée lors de la location de la salle.

Les tarifs proposés sont les suivants (à l'unité) :

Assiette plate :	3.55 euros
Assiette creuse :	3.55 euros
Assiette à dessert	2.60 euros
Verre apéritif :	
Grand	1.10 euros
Petit	1.00 euros
Verre à eau ou vin	1.10 euros
Coupe ou flûte à champagne	1.30 euros
Verre à digestif	1.30 euros
Tasse à café	2.45 euros
Soucoupe	1.50 euros
Fouchette	1.50euros
Couteau	2.50 euros
Cuillère à soupe	1.50 euros
Petite cuillère	1.00 euros
Corbeille à pain inox	4.00 euros
Planche à découper	38.00 euros
Plateau à fromage	8.00 euros

Forfait mobile pour la participation citoyenne

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre un forfait de téléphonie mobile dans le cadre de la participation citoyenne. En effet, ce forfait servira au référent de la commune pour être averti des méfaits en temps voulu.

Après en avoir délibéré **POUR** à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et :

- Autorise Monsieur le Maire à prendre un abonnement de téléphonie mobile dans le cadre de la participation citoyenne
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce dossier.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe que le comité des fêtes, l'association du patrimoine et la MJC remercient pour la subvention versée.

Monsieur le Maire montre aux membres du conseil municipal un devis avec modèle de panneaux et plaques de rue en email.

Monsieur le Maire informe que la signature du protocole de participation citoyenne aura lieu le lundi 17 juin 2019.

TOUR DE TABLE

Monsieur GUYET demande aux membres du conseil municipal si ils ont des idées de décoration pour Noël.

Madame LEMAITRE remercie Mme VANDEWALLE et Monsieur GUYET pour le fleurissement de la commune.

Séance levée à 20 h 15